

Décision

Générale

colonial

Décision n° 424 du 23 avril 1952 :

n° 424

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 avril 1952

Numéro JO
n° 5 du 01/03/1952

Date du numéro
1 mars 1952

TEXTE INTÉGRAL

Mme Buschaud, institutrice auxiliaire de 1er catégorie, et Mme Viserie, professeur technique adjoint auxiliaire, sont admises à salaire mensuel à partir du 1er avril 1952.